

## **L'EMPIRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (la « société ») MANDAT DES ADMINISTRATEURS**

Les règles suivantes ont pour but de guider les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que d'aider le président à évaluer la contribution des administrateurs à la société et au conseil d'administration.

### **DEVOIR**

Chaque membre du conseil doit s'acquitter de ses responsabilités honnêtement et de bonne foi, au mieux des intérêts de la société, avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne raisonnablement prudente.

### **COMPÉTENCES ET CARACTÈRE**

Tous les membres du conseil doivent posséder les connaissances, l'expérience et les compétences requises par la nature de la société et ses affaires, et doivent avoir la réputation d'avoir un jugement éclairé. Les administrateurs possèdent des caractéristiques et des qualités qui reflètent :

- un haut niveau d'éthique et d'intégrité dans leurs relations personnelles et professionnelles;
- la capacité de fournir des conseils réfléchis et avisés sur un large éventail de questions et d'acquérir une connaissance approfondie des activités de la société afin de comprendre, d'évaluer et de former leur propre opinion en ce qui concerne les hypothèses sur lesquelles la société fonde ses plans stratégiques et d'affaires;
- la capacité de surveiller et d'évaluer la performance financière de la société; et
- une ouverture quant à l'opinion d'autrui et la volonté d'écouter, ainsi que la capacité de communiquer efficacement et de soulever des questions difficiles d'une manière qui encourage des discussions ouvertes et franches.

### **COMPORTEMENTS**

Les administrateurs doivent se conformer à la législation en vigueur et agir en conformité avec les statuts, les règlements administratifs, les résolutions, les politiques et les codes de la société. Les administrateurs sont tenus de contribuer à l'efficacité du conseil d'administration dans son ensemble en assumant leurs responsabilités. En particulier, les administrateurs sont tenus :

- de consacrer le temps et les ressources nécessaires pour s'acquitter correctement de leurs fonctions, y compris la préparation adéquate aux réunions du conseil d'administration et la participation à ces réunions;
- d'utiliser leurs compétences, leur expérience et leur influence dans l'intérêt de la société, et d'agir comme ressource pour le président du conseil, le président et chef de la direction, et le reste des membres du conseil;

- de bien comprendre le rôle du conseil, le rôle des comités du conseil et la contribution demandée à chacun des administrateurs;
- d'entretenir des relations de collégialité avec les autres administrateurs et de se familiariser avec des dirigeants de la société; et
- de se conduire selon les plus hautes normes d'intégrité personnelle et professionnelle et d'établir la norme pour l'ensemble de la société quant à une conduite éthique et à la conformité aux lois et aux règlements.